

Pakistan Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2025

Résumé exécutif

Le thon et les poissons apparentés font partie des ressources pélagiques. Au Pakistan, ce sont principalement des espèces néritiques et océaniques qui sont pêchées dans le cadre de la pêche au thon. La flotte de pêche au thon comprend environ 709 bateaux équipés de filets maillants. La production totale de thons et de poissons apparentés, y compris les thons néritiques et océaniques, les marlins et les poissons-épées, s'est élevée à 51 165 tonnes métriques en 2024. Aucun cas d'interaction avec des oiseaux marins n'a été signalé sur aucun des bateaux de pêche au thon. Les tortues marines, les mammifères marins et les requins baleines sont protégés au Pakistan par diverses législations nationales et provinciales sur la pêche et la faune sauvage. Les données sur la production de thon sont collectées par les départements provinciaux de la pêche des provinces maritimes du Sindh et du Baloutchistan et compilées par le département de la pêche maritime du gouvernement pakistanais, ministère des Affaires maritimes.

Le thon et les ressources apparentées sont appelés « grandes ressources pélagiques ». La majeure partie des débarquements concernait le thon (63,35 %), suivi du poisson-lune (0,07 %), du coryphène (9,17 %) et du marlin (26,77 %). Parmi les thons, le thon albacore dominait avec 25,19 %, suivi du thon frégate (33,37 %), du thon Nei (18,38 %), du thon à longue queue (18,25 %), du kawakawa (0,06 %) et du listao (0,03 %). Il y a également eu quelques débarquements de thon bullet et de bonite rayée.

De plus, la température de la surface de la mer a été extrêmement élevée entre août et octobre (probablement en raison d'une vague de chaleur océanique) dans la majeure partie de la mer d'Oman, ce qui a entraîné de maigres prises de thon. Par conséquent, seuls quelques thoniers ont continué à opérer pendant cette période. Une prolifération sans précédent de méduses *Crambionella orsini* en septembre et décembre (et même au-delà en 2021) a contraint les pêcheurs à interrompre leurs activités pendant cette période en raison de l'enchevêtrement excessif et de l'étouffement des filets de pêche.

Des progrès significatifs ont été réalisés entre 2016 et 2018 en matière de conservation des espèces capturées accidentellement, notamment grâce à la promulgation de lois sur la pêche par les provinces du Sindh et du Baloutchistan ainsi que par la Fédération. Ces législations interdisent la capture des tortues, des cétacés (baleines et dauphins), des requins baleines, des requins soyeux, des requins océaniques à pointe blanche, des requins renards, des requins marteaux, de toutes les espèces de poissons-scies de la famille des *Pristidae*, de toutes les espèces de poissons-guitares et de poissons-coins de la famille des *Rhinidae*, *Rhinobatidae* ou *Rhynchobatodae*. Afin de surveiller les activités des thoniers locaux, tous les navires de pêche motorisés doivent être équipés d'un système de surveillance par satellite (VMS). Le non-respect de ces réglementations est passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement.